

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (IFSM)

Christoph Rudin, délégué de la SSP, Bâle

Traduction: François Cachat, Vevey

Dans le courant de l'année passée, j'ai eu l'occasion de participer à une séance du comité de l'IFSM, ainsi qu'à sa session plénière du 26.11.2015. Je vais me restreindre dans mon court rapport à ces quelques thèmes, qui sont importants pour notre société.

Un des thèmes principaux pendant cette année fût, pour l'IFSM, l'accréditation à venir pour 2018. La dernière accréditation date de 2011, et le module de formation postgraduée de la SSP avait alors été accrédité sans modification. En ce début d'année notre société de spécialiste doit donc rédiger un rapport d'auto-évaluation, sur la base de standards de qualité. Pour éviter toute duplication, le processus d'accréditation de l'organisation responsable, donc de l'IFSM, sera cette fois clairement séparé des processus d'accréditation des sociétés de spécialistes, respectivement des établissements de formation postgraduée. Le rapport d'auto-évaluation de la société de discipline médicale sera ensuite évalué par une commission d'experts externes. Cette commission d'expert se réunira, finalement, avec les représentant(e)s des sociétés de spécialistes pour une rencontre d'une demi-journée durant laquelle toutes les questions relatives au rapport d'auto-évaluation pourront être posées, et des explications supplémentaires fournies. Ce sont les étapes clés qui attendent la SSP dans le courant de l'année 2016.

Durant l'année écoulée ont été paramétrés les derniers livrets électroniques (e-logbook) des 82 programmes de formation postgraduée (titre de spécialiste ou formation approfondie). Entretemps, près de 12'500 utilisateurs se sont inscrits. Le «Cockpit» pour la commission des titres devient ainsi opérationnel. Les demandes de titres et les états des lieux ne peuvent être traités dorénavant qu'au travers du livret électronique. Ensuite, il faudra également mettre sur pieds un tel «Cockpit» pour les responsables des établissements de formation postgraduée. Le livret électronique a représenté un effort et un défi considérable pour

l'IFSM. Il est certain que la complexité de la mise en œuvre du livret électronique a été sous-estimée initialement. Le livret électronique devrait maintenant être encore plus agréable à utiliser, surtout avec la possibilité d'une signature électronique.

Aussi en lien avec la plateforme de formation, les progrès suivants ont été accomplis. Dans le cadre de l'assemblée plénière a été votée la deuxième étape de développement, avec laquelle une collecte électronique des crédits de formation ainsi qu'une base de données centrale pourront être créés. Les deux ne seront cependant pas fonctionnels avant 2017, pour permettre à l'heure actuelle le développement du livret électronique.

L'année passée, dans le cadre de la révision de la loi sur les professions médicales (MedBG), les Chambres fédérales ont décidé que la maîtrise d'une langue nationale était indispensable à l'exercice d'une profession médicale. Suite à cela, il a été créé un nouveau registre obligatoire pour tous les médecins exerçant une activité clinique en Suisse, de façon indépendante ou non.

Dans leur rapport annuel, la FMH et l'IFSM ont publié leurs recommandations quant à la description des titres académiques, de spécialiste, de membres et autres qualifications médicales.

Suite à la session plénière de l'IFSM en novembre dernier, il a été créé pour la première fois, avec la médecine palliative, une formation complémentaire interdisciplinaire. La demande de cette formation a été soutenue par de nombreuses sociétés de spécialistes, y compris par la SSP.

Durant l'année 2015, 1473 titres de spécialistes ont été délivrés, dont 41% à des médecins étrangers, principalement d'Allemagne, d'Italie, et d'Autriche (80%). En outre, la Commission des professions médicales a reconnu 1667 diplômes de médecins étrangers.

L'actuelle présidence de l'IFSM se termine en 2016. Werner Bauer se mettra certainement à disposition à nouveau comme président, mais dans un avenir assez proche il devra, ainsi que d'autres membre du comité directeur de l'IFSM être remplacé. Depuis 2014 l'IFSM doit, pour couvrir son déficit budgétaire, avoir recours aux provisions accumulées jusqu'en 2013. Les déficits sont à mettre sur le compte, en premier lieu, sur les projets ambitieux d'informatique/technologie, en particulier le coûteux livret électronique. On essayera par contre d'améliorer ce budget via des recettes provenant de l'IFSM, comme par exemple une extension de l'obligation de la taxe sur les diplômés de formation continue.

Correspondance

christoph.rudin@unibas.ch